

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL – REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Séance du 14 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois de Mars, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Le Montet à 9h00 sous la présidence de M. DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Etaient présents :

<u>Bransat</u>	BONNIN Philippe	<u>Le Montet</u>	TOURRET Marcelle GRANSEIGNE Viviane
<u>Cesset</u>	DIJOUX Nicole	<u>Noyant</u>	MESMIN Christian PETIOT Yves
<u>Chatel de Neuvre</u>	PACAUD Jean-Luc PELTIER Christian	<u>Rocles</u>	GUILLOT Thierry
<u>Chatillon</u>	CHALMIN Maurice PETIOT Ghislaine	<u>Saulcet</u>	
<u>Contigny</u>		<u>Saint Sornin</u>	BRUN Baptiste PETITJEAN Liliane
<u>Cressanges</u>		<u>Le Theil</u>	ROUSSET Francis ROBIN Lydie
<u>Deux-Chaises</u>		<u>Treban</u>	
<u>Lafeline</u>	RIBIER Julien	<u>Tronget</u>	DETERNES Alain RIBIER Sylvain
<u>Meillard</u>		<u>Verneuil</u>	DE PAULA Charles BENASSY Patrick
<u>Monetay</u>	ARCHASSAL Didier		

Absent excusé : M. REIGNERON Antoine, M. BERTRAND Patrick, Mme VISINONI Stéphanie, M. ROUDIER Bernard, M. SIMON Yves, Mme FOVEAU Christine, Mme LACOURT Véronique, M. BURLAUD Jean-Luc.

Absent : M. MAITRE Alain, M. BLANCHET François, Mme LACARIN Marie-Françoise, M. CLUZEL Damien, M. LINDRON Marc-Anthony, M. ALLEAUME Frédéric, M. SADOT David, M. EUGENE Ludwig, M. ROCHE Philippe

Assistaient à la réunion à titre consultatif

M. LABOUESSE, Directeur du Syndicat
Mme CHAUMEILLE, Secrétaire

*Suppléant

En exercice	38
Présents	21
Votants	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

DEL20250314032

OBJET : Effacement de dettes – Budget Régie Assainissement – Mars 2025

M. le Président fait connaître que des sommes inscrites sur les rôles de recouvrement, représentant l'abonnement et la consommation de certains abonnés du Syndicat sont irrécouvrables et demande au Comité Syndical de bien vouloir accepter l'effacement de dettes des abonnés concernés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'effacement de dettes pour un montant de : **2 740.87 € TTC**

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

A. DETERNES